

## Convocation AGM du 16 juin 2017

Les actionnaires sont informés qu'ils vont recevoir leur convocation individuelle par voie postale à compter de ce jour, comportant la présente convocation, l'extrait du rapport financier 2016, le formulaire de vote par correspondance ainsi que la demande de renseignements complémentaires.

Les actionnaires de la société BD MULTIMEDIA sont invités à participer à une Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra le :

**Vendredi 16 juin 2017 à 16h30**

**A l'Espace HERMES**

**10 Cité Joly – 75011 PARIS**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### I - Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Ordinaire

- Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées par l'article L225-38 du code de Commerce,
- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions,
- Ratification de la démission d'un administrateur,

### II. — Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Extraordinaire :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration pour réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- Autorisation globale à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscriptions ou d'achats d'actions de la société,
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en applications de l'article L.225-129-6 al.2 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires sont également informés que l'ordre du jour de l'assemblée générale est complété par des résolutions déposées conformément aux dispositions des articles L.225-105 et R.225-71 et suivants du Code de commerce par Monsieur Victor PEREIRA DE OLIVEIRA, actionnaire, demeurant à CHELLES (77500) – 6 Rue des Chrysanthèmes.

Ces résolutions vous sont présentées ci-après, dans leur texte original tel que transmis par l'actionnaire ; le Conseil d'Administration vous informe qu'il n' a agréé que la résolution D –Prolongation de la durée de validité des bons de souscription d'actions.

**Résolution A : Augmentation de capital avec maintien des droits de souscription.**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'aucune augmentation de capital sous quelque forme que ce soit ne puisse se faire sans que les actionnaires existants aient la possibilité de participer au pro rata de leur participation (maintien absolu du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public de tous titres à émettre)*

Motif exposé : Cette résolution a pour objectif de protéger les droits des actionnaires existants en cas d'opération financière importante incluant toute augmentation de capital qui pourrait dans le cas de suppression du droit préférentiel entraîner une dilution non souhaitée des minoritaires

**Résolution B : Modification de la forme de la société –Gouvernance.**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transformer la société en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et d'autoriser la Direction à procéder à toutes les formalités nécessaires pour cela.*

Motif exposé : Cette résolution est motivée par la perception par les actionnaires de la nécessité d'une séparation des rôles d'élaboration de la stratégie à long terme des opérations de gestion courante. De plus, les pertes cumulées depuis plusieurs années motivent la demande d'un changement significatif de la composition de la Direction de la société.

**Résolution C : Réduction du nombre d'actions composant le capital social**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital de la société en ramenant le nombre d'actions à 2.200.000, par annulation de 76.038 actions actuellement auto-détenues par la société.*

Motif exposé : Cette résolution vise une annulation de titres et est motivée par le souhait d'arrondir le nombre d'actions et le capital en euros de la société.

**Résolution D : Prolongation de la durée de validité des bons de souscription d'actions.**

*L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de proroger la durée de validité des BSA émis par l'Assemblée Générale du 12 juin 2013, et ainsi de prolonger leur période d'exercice, pour une période de trois (3) années supplémentaires, soit jusqu'au 08 juin 2021; étant précisé que la date d'échéance était fixée au 08 juin 2018.*

Motif exposé : Cette résolution est motivée par une baisse du cours de l'action depuis 3 ans et le souhait de

Communiqué de presse du 19 mai 2017

voir la société obtenir des fonds supplémentaires pour le développement de la société d'ici 2021.

\*\*\*

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée, de voter par correspondance ou de se faire représenter, les actionnaires, détenant leurs titres sous la forme nominative, doivent justifier de la propriété de leurs titres deux jours au moins avant la réunion par leur inscription sur les registres de la société.

Si vous ne souhaitez pas assister à cette Assemblée Générale, il vous suffit de compléter et de signer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-joint et de le retourner à l'adresse suivante :

BD MULTIMEDIA – Service Juridique – 16 cité Joly 75011 PARIS

Nous vous signalons que ce formulaire vous permet :

- soit de vous en remettre au Président de l'Assemblée : celui-ci émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption du projet des résolutions présenté ou agréé par le Conseil d'Administration ou un vote défavorable;
- soit de voter par correspondance et ce, résolutions par résolution;
- soit de vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société BD MULTIMEDIA trois jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Outre ce formulaire de vote, vous trouverez également dans ce pli, le rapport du Conseil d'Administration présentant l'ordre du jour.

Pour toute autre demande d'information, nous vous prions de trouver le formulaire ci-joint.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales, sont tenus dans des délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social de la société (16 cité Joly, à PARIS - 75011).

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration

## DEMANDE D'ENVOI DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Assemblée Générale Annuelle Mixte du vendredi 16 juin 2017

Je soussigné (e)

Mme – Melle – M. Nom .....

(ou dénomination sociale)

Prénom .....

Adresse .....

.....  
.....

Code Postal .....

Ville .....

Propriétaire de .....actions nominatives de **BD MULTIMEDIA SA**, demande l'envoi des documents concernant l'Assemblée Générale Mixte, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Fait à ..... Le .....

Signature

### Avis :

Conformément à l'article R.225-83 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et suivants du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

Cette demande est à retourner à :

**BD MULTIMEDIA**– Service Juridique – 16, cité Joly 75011 PARIS